

Membres présents :

Mmes Marie-Christine CHEVASSUS, Norma PAILLISSE, Marie Claude PERNIN, Anne-Marie PERRIER-CORNET.

MM Daniel BOSIO, Olivier BROCARD, Leonardo CAMPANELLA, Pierre CROUZET, Fabrice HENRIET, André JULIAN, André LAGRON.

Membres excusés :

Mesdames Christine BRUNATO Jacqueline CHEVASSUS, Denise LAHAUT, Guilia MICHALET, Yvette TOURNIER.

Monsieur Christophe COURTOT, Laurent MAISONHAUTE.

Pour tous les votes qui interviendront lors de cette séance :

Madame Denise LAHAUT donne pouvoir à Anne-Marie PERRIER-CORNET.

Madame Guilia MICHALET donne pouvoir à Marie-Claude PERNIN.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 7 JUILLET 2015

Aucune remarque n'est formulée concernant le compte-rendu du Conseil d'Administration du 7 Juillet 2015, ce dernier est adopté à l'unanimité.

CHOIX DU PRESTATAIRE DLA

Esther LOLIVIER de l'Agence Locale de Développement de l'Économie Sociale et Solidaire (ALDESS) participe à ce Conseil d'Administration afin de répondre aux questions au sujet du choix du prestataire DLA.

Deux propositions sont parvenues suite à l'appel d'offres, de qualité, avec chacune quelques spécificités.

Quel que soit le prestataire retenu, le plan d'accompagnement proposé nécessitera un engagement d'un groupe de pilotage d'administrateurs et de salariés de la Maison des associations.

Il est finalement demandé aux administrateurs de se positionner sur l'une ou l'autre proposition. Le vote a lieu à bulletins secrets.

14 Votants

Proposition Monsieur Daniel Dazy 1

Proposition Madame Christine Vercoutre 12

Abstention 1

Madame Christine Vercoutre est choisie pour accompagner la Maison des Associations dans son DLA.

CHOIX DU PRESTATAIRE MUTUELLE EMPLOYEUR

Il est rappelé qu'à partir du 1^{er} janvier, chaque employeur doit proposer une couverture complémentaire santé collective aux salariés, en complément des garanties de base d'assurance maladie de la sécurité sociale.

L'employeur doit souscrire un contrat auprès d'un organisme assureur de son choix.

Le contrat doit remplir les conditions suivantes :

- la participation financière de l'employeur doit être au moins égale à 50 % de la cotisation (le reste à la charge du salarié),
- le contrat doit respecter un socle de garanties minimales (panier de soins minimum),
- la couverture est prévue pour l'ensemble des salariés

Pour la Maison des Associations, trois structures ont fait parvenir des offres : Amellis Mutuelles, Pacifica du Groupe Crédit Agricole et Gan.

Des échanges ont lieu sur la base d'un tableau comparatif.

Le vote a lieu à bulletins secrets.

Olivier Brocard ne prend pas part au vote.

Amellis Mutuelles 13

Amellis Mutuelles est retenue comme mutuelle d'entreprise de la Maison des Associations.

ETAT D'AVANCEMENT DES COMMISSIONS

1) * FORUM DES ASSOCIATIONS :

Un point rapide est fait sur le forum des Associations, un bilan dans l'ensemble positif avec quelques points à améliorer.

2) * ADHESIONS :

Les nouvelles demandes d'adhésions seront présentées au prochain Conseil d'Administration.

3) * COMMUNICATION :

Le nouveau guide des associations 2015-2016 est présenté et distribué afin que chacun donne son avis.

Il est rappelé la nécessité d'étudier prochainement l'achat d'un logiciel plus approprié à la création de guides ou d'affiches.

4) * EVENEMENTIEL :

André Julian nous informe que le restaurant Les Douces Saveurs a été retenu pour confectionner le repas des Associations prévu le 20 Novembre.

Ce dernier présente le menu choisi par la commission (Gâteau de foie de volaille sauce au savagnin, Filet Mignon de porc et gratins de cèpes, Vacherin glacé vanille/fraise), au tarif de 21 € (service, café et pain compris).

Il est décidé de proposer le repas aux associations à 23 € vin compris.

5) * MATERIEL :

Pierre Crouzet explique les difficultés liées aux mauvaises manipulations des vitabris, qui entraînent des travaux et des frais de réparation.

Une facturation à l'association responsable est à envisager.

6) * FINANCES :

Un échange a lieu au sujet de l'achat de matériel sur internet. Il serait pratique de disposer d'une solution bancaire afin de pouvoir commander ponctuellement sur internet. Des solutions vont être étudiées et proposées prochainement.

La séance est levée à 20 h 30.

La Secrétaire,
Anne-Marie PERRIER-CORNET

Le Président,
Olivier BROCARD